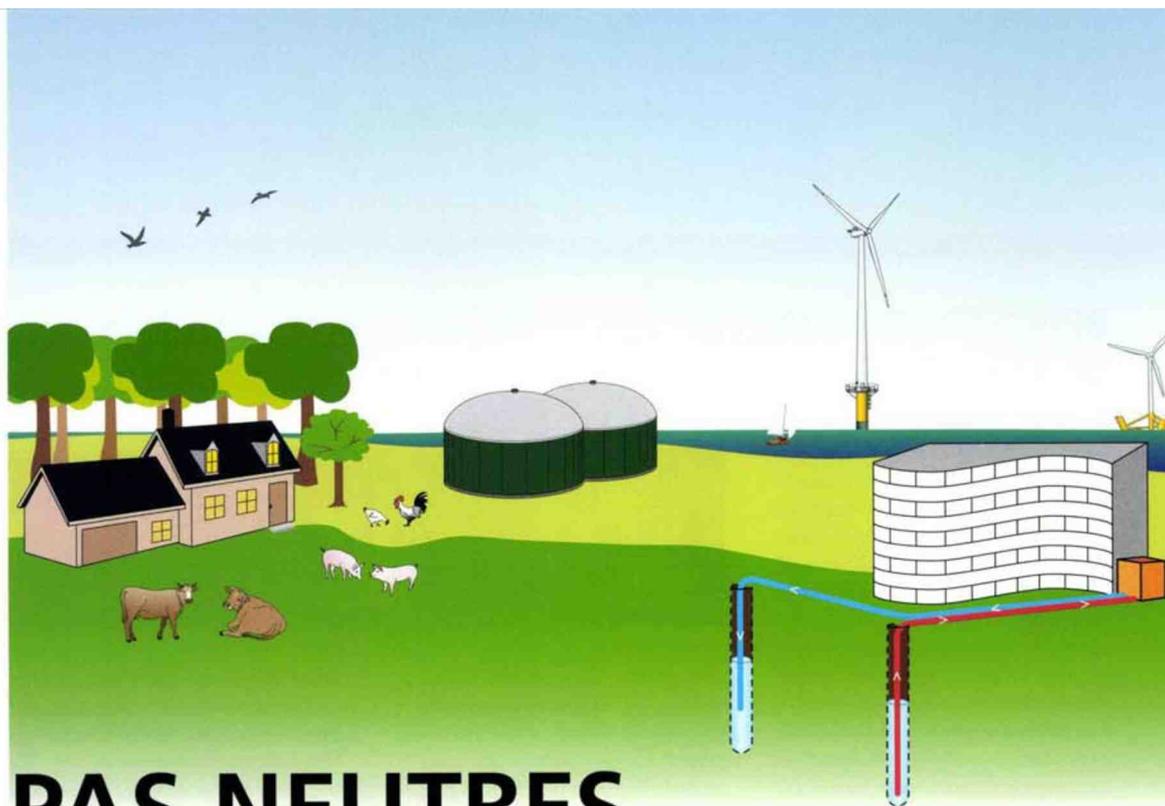


INNOVATION



PAS NEUTRES FACE À LA NEUTRALITÉ TECHNOLOGIQUE

Les professionnels s'inquiètent de futurs appels d'offres mettant en concurrence les différentes filières renouvelables. Ils redoutent notamment ses impacts sur l'innovation.

PAR CAROLE RAP

Le principe de neutralité technologique sera testé en France dans le cadre d'un appel d'offres expérimental. C'est ce qu'a indiqué Laurent Michel, directeur de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), lors du colloque annuel du Syndicat des énergies renouvelables (SER) le 31 janvier 2017. Porté par la Direction générale de la concurrence (DG COMP) au sein de la Commission européenne, l'objectif de neutralité technologique doit se traduire « par des appels d'offres mettant en concurrence différentes filières renouvelables, sans que ne soient prises en compte leurs particularités. Celles-ci seraient essentiellement jugées sur un critère de prix », explique Fabrice Cassin, associé chez [LPA-CGR](#) avocats et responsable de la Commission "lois et

« La neutralité technologique limiterait toute innovation, favorisant les technologies les plus compétitives uniquement en termes de coûts. »

réglementations" de France énergie éolienne (FEE). La DG COMP a adopté en 2014 des lignes directrices encadrant les aides d'État à l'énergie et à l'environnement. Elles prévoient l'obligation de passer par des appels d'offres technologiquement neutres pour les installations de puissance supérieure à 6 MW (ou 6 unités de production) pour l'éolien ou 1 MW pour les autres EnR à partir du 1^{er} janvier 2017. Les filières susceptibles de se retrouver en concurrence sont celles dites "matures", comme l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque et l'hydroélectri-

cié. Les moins matures, tels l'éolien en mer, la biomasse et la géothermie, pourront échapper à ce principe et conserver des aides directes, mais pendant combien de temps ?

L'objectif de neutralité technologique est loin de faire l'unanimité. « Nous y sommes très opposés », rappelle le président du SER Jean-Louis Bal. « Cet objectif et le processus qui doit le traduire paraissent, en l'état, irréalistes. Ils sont rejetés par la filière éolienne, de même que par l'ensemble des autres filières d'énergies renouvelables », assure Fabrice Cassin de FEE.

RISQUE POUR LA STRUCTURATION DES FILIÈRES

• **L'absence de visibilité** pour chacune des filières et le risque de concentration de l'une au détriment d'une autre. « Si elles sont en concurrence, personne ne pourra prévoir quel



sera le pourcentage du photovoltaïque et de l'éolien : on pourrait assister à deux années avec uniquement l'un, et les suivantes avec seulement l'autre. C'est très mauvais pour la structuration des filières », prévient Jean-Louis Bal du SER.

• **Vers une perturbation de l'équilibre électrique.** « Le système électrique a besoin d'un équilibre entre les productions de jour et de nuit, d'hiver et d'été. Si la répartition entre l'éolien et le solaire devient aléatoire, le système électrique ne va plus être équilibré », note Jean-Louis Bal. Une concentration plus importante et répétée de panneaux solaires dans le sud de la France menacerait gravement l'équilibre du réseau. « Il faudra alors renforcer les réseaux de transports. Et si ces appels d'offres se poursuivent, le phénomène risque de s'amplifier d'année en année », ajoute Jean-Louis Bal.

• **Sécurité d'approvisionnement en danger.** « Les énergies renouvelables sont complémentaires en termes de profils de production (été/hiver, jour/nuit, commandables/non commandables) et ne doivent pas être opposées afin de ne pas mettre en péril la sécurité d'approvisionnement », rappelle Fabrice Cassin de FEE.

Quant à l'impact sur l'innovation, même s'il est trop tôt pour le mesurer, il ne sera pas anodin. Pour le solaire et l'éolien, « la neutralité technologique limiterait toute innovation, en favorisant les technologies les plus compétitives uniquement en termes de coûts », prévient Fabrice Cassin. « Nous avons une visibilité sur trois ans avec l'appel d'offres photovoltaïque et aurons bientôt la même avec celui de l'éolien terrestre. À partir de 2020 il pourra y avoir des

conséquences sur les investissements en innovation des entreprises, si elles ne sont pas sûres du marché », estime Jean-Louis Bal.

À ce jour, la profession ne dispose pas encore d'informations sur le projet d'expérimentation. « Le changement prochain du gouvernement et le renouvellement de l'Assemblée nationale ne sont pas propices au lancement de nouvelles politiques, même à titre expérimental », rappelle Fabrice Cassin. ■

VISION POSITIVE

« Le principe est bon », juge Jean-François Petit, DG adjoint du producteur d'énergies renouvelables RES. L'objectif de neutralité technologique correspond « à la stratégie fixée par RES, produire à court ou moyen terme des énergies renouvelables qui ne nécessitent pas de subventions. » « Considérer l'éolien et le solaire comme une filière industrielle mature permettra d'en développer davantage. La limite sera le prix de marché. » Pour autant, il reconnaît qu'en 2017 « personne n'est prêt à répondre à un appel d'offres toutes énergies confondues ». Et ne sait pas encore quand RES le sera. En attendant, il est favorable à « une expérimentation sur un volume réduit ». Il rappelle cependant la complémentarité des différentes énergies en termes de prix, de disponibilité, de capacité garantie et le besoin de définir des critères pour les comparer les unes aux autres.